

## **A lire dans ce numéro**

➔ **Edito** → P.2

➔ **Nos récentes initiatives** → P.4

➔ **11 octobre 2014** - Table-ronde autour du décret «paysage» du ministre Marcourt réorganisant l'enseignement supérieur et universitaire francophone → P.4

➔ **7 novembre 2014** - Conférence du professeur P. Devolder, de l'Université catholique de Louvain, sur l'indispensable réforme de notre système de pensions → P.5

➔ **5 décembre 2014** - Table-ronde avec les gestionnaires des aéroports régionaux wallons → P.9

➔ **27 janvier 2015** - Vieillir et devenir vieux : enjeux sociaux et sociétaux, par Claude Javeau, professeur émérite de sociologie → P.10

➔ **7 février 2015** - Table ronde sur les complémentarités entre les économies wallonne et bruxelloise → P.12

➔ **12 février 2015** - Villes écologiques et nouvelle économie → P.14

➔ **A vos agendas** → P.16

## **Edito**

Voici la première info-lettre du Centre d'études Jacques Georgin (CEG). Celui-ci est chargé de préparer et de nourrir les **débats sur les questions de société** dans tous les domaines relevant des compétences des instances régionales, communautaires, fédérales ou européennes.

2

Depuis la rentrée 2014, le CEG prend le pouls des **enjeux de demain** dans ses conférences, tables-rondes et colloques: le vieillissement de la population, comment repenser nos économies wallonne et bruxelloise, quel sens donner à l'économie pour les générations à venir ainsi qu'à l'écologie, quelle transition énergétique, quel destin pour l'Union européenne ?

Il est **au service des instances des FDF**, mais joue un **rôle d'éducation permanente** pour un public plus large, lequel est invité à participer à ses activités ou à profiter de ses publications.

Nos **objectifs** sont les suivants :

- contribuer à renforcer le socle idéologique du parti, au travers de la notion de « libéralisme social »;
- offrir aux mandataires des espaces de contacts avec des groupes sociaux dans les domaines les plus divers de l'action publique, et répercuter les préoccupations ;
- alimenter en études ces mêmes mandataires ;
- couvrir des thématiques correspondant aux différents niveaux de l'action politique: Régions bruxelloise et wallonne, Fédération Wallonie-Bruxelles, Etat fédéral et Europe.

Le CEG poursuivra également des **publications propres** sous la forme de « Focus », dont un premier opus sortira dans le courant du premier trimestre 2015 et sera consacré aux enjeux institutionnels de la nouvelle législature européenne.

Dans le cadre de cette première info-lettre, vous allez découvrir un **compte-rendu de nos initiatives** prises depuis la rentrée parlementaire 2014 et qui ont couvert des thèmes et dossiers concernant la Fédération Wallonie-Bruxelles, l'Etat fédéral ou la Région wallonne, ainsi que nos projets 2015.

A la lecture de ceux-ci, vous constaterez que notre éventail d'intérêts s'avère large...

Vos suggestions sont les bienvenues ! Bonne lecture !

**Charles-Etienne LAGASSE**

Président du Centre d'études Jacques GeorGIN

[celagasse@cejg.be](mailto:celagasse@cejg.be)

**Christophe VERBIST**

Directeur du Centre d'études Jacques GeorGIN

[chverbist@cejg.be](mailto:chverbist@cejg.be)

T. 02 533 30 16

## Nos récentes initiatives

11 octobre 2014 :

### Table-ronde autour du décret « paysage » du ministre Marcourt réorganisant

### l'enseignement supérieur et universitaire francophone

4

Il s'agissait d'évoquer l'application du nouveau décret depuis la rentrée 2014-2015 avec des personnalités académiques, telles que Marc Lits, pro-recteur à l'enseignement de l'Université catholique de Louvain, Philippe Emplit, vice-recteur à l'Enseignement et aux Apprentissages, de l'Université libre de Bruxelles, John Van Tiggelen, directeur-président de la Haute Ecole Galilée, et Luc De Meyer, directeur de l'IHECS.



Sous la conduite de notre président, Charles-Etienne Lagasse, en présence de nos parlementaires au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Caroline Persoons, Emmanuel De Bock et Joëlle Maison, ainsi que plusieurs membres de la Commission Enseignement, s'est déroulé un échange à bâtons rompus autour de **plusieurs questions cruciales** :

- est-ce que via l'ARES (structure faîtière administrative qui chapeaute l'organisation de l'enseignement supérieur et universitaire en Fédération Wallonie-Bruxelles), le décret ne bat pas en brèche l'**autonomie pédagogique** de nos établissements d'enseignement, en occasionnant de surcroît des dépenses d'énergie en termes administratifs ?
- la **règle des 15%** imposée pour les formations partagées est-elle efficace ?
- l'organisation du **rythme** des études et des sessions d'examen ne se révèle-t-elle pas trop rigide ?

- ne faudrait-il pas assouplir certaines règles au profit des **Hautes Ecoles** (encouragement du mécénat, élargir la possibilité d'engager des experts, utilisation du matériel pédagogique...)?
- se pencher sur la **formation initiale** des enseignants ?
- pour ou contre un **test/examen d'entrée**? Comment améliorer la transition secondaire/supérieur?
- nécessité de rappeler le **coût** pour la collectivité que représente par étudiant une année académique ? Avec comme corollaire relever les **droits d'inscription** pour les étudiants étrangers hors Union européenne ?

Si tous les participants ont convenu qu'il fallait donner du temps à l'exécution du décret, ils étaient aussi d'avis que celui-ci ne pouvait conduire à affaiblir la qualité reconnue de notre enseignement supérieur et universitaire dans le contexte concurrentiel intense auquel il est exposé.

Nos députés communautaires présents à cette rencontre ont tiré parti de cette discussion pour leur travail au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**7 novembre 2014 :**  
**Conférence du professeur Pierre Devolder,**  
**de l'Université catholique de Louvain,**  
**sur l'indispensable réforme**  
**de notre système de pensions**

Membre de la Commission nationale des Pensions 2020/2040, qui a planché sur la **réforme de notre système**, le professeur Devolder, répondant à notre invitation, a mis en évidence la nécessité structurelle de réformer en profondeur celui-ci, en ouvrant différentes pistes.

Il était essentiel pour notre Centre d'études de prendre le pouls de cette problématique, bien d'actualité au niveau fédéral.

## 1. Sur le plan démographique

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, il y a une **conjonction de trois phénomènes** :

- une amélioration impressionnante de la longévité;
- un niveau bas du taux de natalité;
- l'effet du baby-boom.

### 1.1. Sur le plan des évolutions économiques et sociales au niveau du marché du travail

Indépendamment de la démographie, nos sociétés ont connu des **évolutions économiques, sociales et sociologiques** au cours des dernières décennies :

- la généralisation des mesures de retraite anticipées (ex. : prépensions) que le professeur Devolder qualifie de « spécialité belge » ;
- la flexibilité accrue en termes d'emplois ;
- le développement des contractuels dans les services publics ;
- l'égalité homme/femme et les modifications des structures familiales ;
- l'âge moyen du départ à la retraite en Belgique est de 59,5 ans.

### 1.2. Taux d'emploi dans l'Union européenne des « seniors »

Alors que la moyenne en Europe du taux d'emploi des personnes âgées de 55 à 64 ans inclus est de 50,7%, la Belgique pointe à la 21<sup>me</sup> place avec un taux de 39,1%.



Au niveau du taux d'emploi des 18/24 ans, la Belgique est également en deçà de la moyenne européenne (36,7%) avec une 16<sup>me</sup> place et 27,8%.

Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas nécessairement

d'incompatibilité à conjuguer un taux d'emplois élevé dans les deux tranches d'âge précitées.

En effet, au niveau du taux d'emploi des 55/64 ans, les cinq premiers pays de l'Union européenne sont, dans l'ordre, la Suède (71,2%), Chypre (70,9%), le Danemark (67,3%), le Royaume-Uni (65,7%) et l'Irlande (65%).

Ces cinq pays se retrouvent néanmoins dans le top 10 des pays européens en terme de taux d'emploi des jeunes (18/24 ans) et, en tout état de cause, au-dessus de la moyenne européenne (2<sup>me</sup> le Danemark 62,3% - 3<sup>me</sup> le Royaume-Uni 55,4% - 5<sup>me</sup> l'Irlande 47,7% - 9<sup>me</sup> la Suède 39,2% - 10<sup>me</sup> Chypre 37,1%).

**Il est donc erroné d'affirmer qu'il faut nécessairement mettre les travailleurs à la retraite afin de faire place aux plus jeunes.**

### 1.3. Dépenses publiques de pension (source : Eurostat)

Les dépenses publiques de pension représenteront 10,9% du PIB en Belgique en 2015, contre 13,9% en 2030, 14,7% en 2050 et en 2060.

Parallèlement, la moyenne européenne évoluera de 10,3% du PIB en 2015 jusqu'à 12,5% en 2060.

Pour prendre un **exemple de stabilité**, la Suède (qui se singularise par le meilleur taux d'emploi des seniors de l'UE, cf. supra) est actuellement à 9,5% du PIB pour 2015 en dépenses publiques de pension et ce taux devrait se stabiliser à 9,4% en 2060 (9% en 2050).

### 1.4. Effet macroéconomique de la réforme des pensions de 2011 (du ministre Van Quinckenborne)

La **diminution attendue des dépenses publiques de pension** (en % du PIB) est évaluée comme suit en 2017 : -0,2% ; en 2020 : -0,2% ; en 2030 : -0,2% ; en 2060 : -0,1%.

## 1.5. Taux de cotisation d'équilibre implicite (ce qu'il faudrait prélever sur les salaires)

	2011	2020	2030	2040
Salariés	20,4%	24,6%	29.7%	32.5%
Indépendants	18.2%	22.2%	26.7%	28.5%
Secteur public	56%	67.8%	80.7%	87.8%

8

## 2. Nécessité d'une réforme

### 2.1. Principaux défis

- L'**augmentation très importante des coûts** d'ici 2030, un des plus importants parmi les membres de l'UE.
- La **pression fiscale et parafiscale** demeure **trop forte** sur les **revenus du travail** en Belgique.
- Le **niveau de pensions du premier pilier** (cotisations de sécurité sociale) n'est pas si généreux pour les salariés et indépendants.
- Le **niveau d'emploi** demeure **beaucoup trop bas** pour les 55 ans et plus, la Belgique pratiquant une culture des pensions anticipées.
- Le constat d'une **absence de réforme sérieuse** du système dû au compromis politique.
- Le **système** est **devenu complexe** avec une multiplicité de règles : manque de transparence et perte de confiance du citoyen.

### 2.2. Objectif

Le principal défi est de parvenir à **faire reculer l'âge réel de la retraite** (actuellement, de l'ordre de 59,5 ans) et pas nécessairement l'âge légal de la retraite. Le professeur Devolder déplore à cet égard l'erreur manifeste de communication du gouvernement fédéral à propos de l'avancée de l'âge légal à 67 ans.

Une **flexibilité dans l'âge de la retraite** est assurément **souhaitable**, mais il faut alors clairement introduire des corrections actuarielles suffisantes à la hausse comme à la

baisse. « *Le but de la sécurité sociale n'est pas de faire de l'optimisation des choix individuels* », souligne Pierre Devolder.

Sur base des discussions permises par cette rencontre, **le CEG a élaboré une note de programme** qui prendra place dans son projet de **Manifeste sur le libéralisme social**, autre chantier de 2015.

## 5 décembre 2014 : Table-ronde avec les gestionnaires des aéroports régionaux wallons

Pour clôturer l'année 2014, le Centre d'études Jacques Georgin avait décidé de convier les **gestionnaires des aéroports**

**régionaux wallons** (Liège et Charleroi) à un **échange de vues** avec nos parlementaires et les responsables politiques wallons des FDF.

L'objectif était de **mettre à plat les écueils rencontrés par les aéroports wallons**

(dont nous sommes convaincus qu'ils constituent un des leviers prioritaires du redéploiement économique wallon) face à leur essor, mais aussi évoquer les perspectives d'avenir.

Voici **quelques problèmes** qui ont été mis sur la table :

- **problème de formation professionnelle** en Wallonie par rapport à la Flandre qui dispose d'un programme scolaire mieux développé dans le domaine aéroportuaire ;
- **problème de mobilité** pour accéder aux aéroports (TEC à Liège, gare SNCB à Charleroi), lequel pourra être relayé à la commission Infrastructure de la Chambre par les parlementaires fédéraux et par notre cellule wallonne au niveau des TEC ;



- **collaboration difficile avec les administrations fédérales** : un mémorandum sera envoyé par l'aéroport de Liège et transmis aux parlementaires fédéraux ;
- **problématique des aides publiques au niveau européen**, mais perspectives de développement réelles pour les deux aéroports (en trafic passagers pour Charleroi et en fret pour Liège).

27 janvier 2015 :

**Vieillir et devenir vieux :**  
**enjeux sociaux et sociétaux,**  
**par Claude Javeau,**  
**professeur émérite de sociologie**



Dans la continuité de notre conférence pensions, et dans la perspective d'aborder sous d'autres facettes la thématique du vieillissement, nous avons choisi de débiter l'année 2015 sous l'angle plus sociologique en associant à notre réflexion le professeur Claude Javeau (ULB).

**1. Constats**

En un siècle, notre espérance de vie a augmenté de 30 ans. L'espé-

rance de vie actuelle est de 78 ans pour les hommes et de 82 ans pour les femmes.

Pour l'OMS, la vieillesse commence à 65 ans ; 9 personnes sur 10 atteignent cet âge.

La vieillesse est liée au statut social ; plusieurs termes sont utilisés : seniors, aînés, 3<sup>me</sup> âge, vieux, vieillard (disparu)

**2. Approche biologique**

On distingue une **notion d'âge biologique** lié à des déterminants physiologiques, comme une érosion des facultés, de l'esthétique,

des maladies typiques, mais d'autres choses positives arrivent aussi, la manière de voir les choses.

On n'est pas tous égaux devant l'âge : certains peuvent être atteints de démence sénile vers 50 ans, d'autres jamais.

Les personnes âgées ont un **rôle de mémoire**, elles racontent l'histoire, laquelle permet de comprendre beaucoup de choses de la vie actuelle.

Il y a **de plus en plus de centenaires** : selon une estimation, en 2050, l'espérance de vie sera de 95 ans.

### 3. Approche psychologique

On peut lier la vieillesse à un aspect psychologique : on accumule les deuils, les relations avec autrui changent.

Les mentalités changent : il n'y a **plus de rassemblement familial autour de nos aînés**.

### 4. Approche socio-politique

Il y a une définition plus socio-politique de la vieillesse, un rééquilibrage vers le haut : le **jeunisme**. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on divorce plus facilement qu'avant. On enchaîne plusieurs vies avec des familles recomposées.

Dans les milieux intellectuels, on s'arrête généralement assez tard de travailler.

Il y a également une définition sociale double, par exemple, les sportifs de haut niveau sont parfois « vieux » à 25 ans, tandis qu'un papa de 59 ans est considéré comme jeune.

### 5. Approche économique

Une notion importante également liée à la vieillesse est une **notion économique**, car la vieillesse a un coût : les retraites, la santé, les maisons de repos ; mais les personnes âgées sont aussi des investisseurs.

L'ordre humain est divisé en **trois sous-ordres** :

- **Le biologique** est inéluctable (pour le moment) : perte de capacité, esthétique ... mais plus tardif qu'avant ;
- **Le symbolique** : distancement des références entre les jeunes et les vieux. Exemple : les nouvelles technologies ;
- **Le structurel** : le rôle des pouvoirs publics est de favoriser la collaboration des âges (activités intergénérationnelles), de veiller à rembourser ce qui a un effet bénéfique sur les personnes âgées (avoir un animal domestique, par exemple), d'adapter la sécurité publique (placer des rampes), de subventionner des activités pour le 3<sup>me</sup> âge (comme des universités) car il a besoin de s'informer et dispose de plus de temps. Souvent aussi, les personnes âgées stimulent l'apprentissage des plus jeunes par leurs connaissances.

**7 février 2015 :**

### **Table ronde sur les complémentarités entre les économies wallonne et bruxelloise**



L'occasion a été donnée au CEG de remettre au cœur du débat politique cette **nécessaire complémentarité entre les économies de nos deux Régions**, en tant que vecteur de croissance.

Les interventions ont fait apparaître les **constats suivants** :

1. Les deux Régions travaillent encore **trop en « silos »** : absence de réunions communes, de communication entre le Conseil économique et social de la région wallonne (CESRW) et le Conseil économique et social de la Région bruxelloise (CESRB), approche pas assez transversale.

Voici les **complémentarités possibles** :

- **atout des espaces en Wallonie** : la faisabilité de l'espace de développement économique est plus élevée en Wallonie ;
- **Bruxelles** offre à la fois un gigantesque **centre de services** et sa **visibilité internationale**.

2. La **problématique de la mobilité** est au cœur de notre croissance commune :

- l'immobilité peut faire perdre entre 1 et 1,5% de points de croissance (OCDE) ;
- 10% des Wallons actifs travaillent en Région bruxelloise ; un tiers de l'emploi wallon est en lien avec Bruxelles ;
- faible taux de fiabilité du transport ferroviaire ;
- retard de dix ans dans le Triligiport ;
- blocage du RER.

**Parmi les solutions, pointons :**

- favoriser le transport fluvial (la liaison Seine-Escaut sera favorable à l'économie wallonne) ;
- construire des autoroutes de contournement autour des villes ;
- développer l'intermodalité ;
- mettre en place une redevance kilométrique différenciée (réformer la fiscalité sur la mobilité), dont il faut néanmoins étudier l'impact sur l'intermodalité ;
- adapter les horaires de livraisons des marchandises ;
- assurer une liaison ferroviaire directe entre le quartier Léopold et la gare du Midi ;
- intérêt des éco-combis pour le transport par route ;
- permettre l'instauration de nouvelles formes de travail pour fluidifier la mobilité ;
- réfléchir à de nouvelles formes de financement des infrastructures ferroviaires (PPP, voire privatisation).

3. Nos Régions, mais c'est le cas de l'Union européenne, sont en retard en matière d'**économie numérique**.
4. L'économie moderne va se construire autour des **grandes villes**, pas des villes intermédiaires : considérer Bruxelles comme la plus grande ville wallonne, développer le tourisme en Wallonie comme véritable secteur d'activités.
5. Le **facteur démographique** sera capital à l'avenir car l'on constate une explosion de la croissance de la population dans Bruxelles métropolitaine (correspond à l'ancienne province de Brabant hors arrondissement de Louvain).
6. La **6<sup>me</sup> réforme de l'Etat** va impacter fortement les Régions, mais nécessitera des collaborations



### 12 février 2015 : Villes écologiques et nouvelle économie

Guibert del Marmol, ancien dirigeant d'entreprises, devenu consultant managérial, dispense désormais sa vision de l'économie du futur aux quatre coins du monde. Il vise à

promouvoir, non pas un modèle de décroissance, mais une **croissance durable et intelligente et une économie régulatrice**.

Comme il l'a expliqué lors de sa conférence, il s'agit pour lui de réconcilier économie, écologie et sens autour de **trois piliers** :

1. **L'autonomie alimentaire et énergétique** :
  - l'avenir appartient aux cités ; l'enjeu consistera à ramener la production alimentaire dans les grandes villes (zones de maraîchage en couverture de toits,

construction de fermes verticales, réaffectation des espaces verts, création de ceintures vertes autour des villes...);

- l'autonomie énergétique passera, quant à elle, par des maisons actives, l'éolien, l'hydraulique et surtout l'énergie solaire.

## 2. L'économie régénératrice :

Une économie qui soit relocalisée (consommer local), collaboratrice (« crowdfunding », « crowdsourcing », économie partagée,...), fonctionnelle (l'usage doit supplanter la propriété pour diminuer l'obsolescence programmée), circulaire (les déchets de l'un doivent produire les matières premières de l'autre en une sorte d'éco-système).

## 3. La révolution des méthodes d'enseignement :

- transformer l'information en savoirs ;
- apprendre à apprendre ;
- principe de l'école inversée.

### Mais aussi...

Le Centre d'études a également produit des notes sur les sujets suivants :

- Le **projet de Traité sur le Partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement** (TTIP ou TAFTA).
- La problématique du **délestage et de l'approvisionnement énergétique** .

Ces deux notes sont disponibles par courriel auprès de Christophe Verbist ([chverbist@cejg.be](mailto:chverbist@cejg.be))

## A vos agendas...

16



Le **23 février 2015**, à 19h, au Bois du Cazier (80, rue du Cazier, à 6001 Marcinelle), le CEG vous invite à une conférence de Jean-Marc Baele, chargé de cours à la faculté polytechnique de

l'Université de Mons, sur le thème du **gaz de houille et de la géothermie, en qualité de sources d'énergie alternatives en Wallonie.**

Le **10 mars 2015**, à 19h, à la Maison de la Francité (18, rue Joseph II, à 1000 Bruxelles), le CEG vous convie à une conférence de Christian Franck, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain, sur le thème de la **nouvelle configuration de la gouvernance européenne et les priorités politiques de l'Union.**

Le **25 avril 2015**, de 10 à 17h (lieu encore à déterminer), rendez-vous est pris pour un colloque « **Laïcité et citoyenneté** » avec trois panels (citoyenneté partagée et enseignement ; citoyenneté partagée et cultes ; citoyenneté partagée et services publics).

Trois occasions d'enrichir vos connaissances, de partager nos réflexions sur des sujets éminemment d'actualité et d'élaborer des conclusions opérationnelles au service des FDF.